

**COMITE DES UTILISATIONS PACIFIQUES
DE L'ESPACE EXTRA-ATMOSPHERIQUE
Sous-Comité juridique***Transcription non éditée***802^e séance**Vendredi 3 avril 2009, à 15 heures
Vienne*Président : M. V. KOPAL (République tchèque)**La séance est ouverte à 15 h 28.*

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : De nouveau bonjour, Mesdames et Messieurs les délégués. Je déclare maintenant ouverte la 802^e réunion du Sous-Comité juridique du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique.

Nous poursuivons et concluons l'examen du point 4 de l'ordre du jour, "État et application des cinq traités des Nations Unies relatifs à l'espace", afin d'adopter le rapport du groupe de travail relatif à ce point. Puis, nous continuerons et concluons l'examen du point 11 de l'ordre du jour, "Examen général d'informations sur les législations nationales relatives à l'exploration et à l'utilisation pacifiques de l'espace extra-atmosphérique", afin d'adopter le rapport du groupe de travail au titre de ce point. Ces rapports viennent d'être adoptés en ce qui concerne les groupes de travail.

Nous poursuivons ensuite l'adoption du rapport du Sous-Comité juridique.

Y a-t-il des questions relatives à cette proposition de programme que je vous fais ? Je n'en vois pas.

Adoption du rapport du groupe de travail sur le point 4 de l'ordre du jour, "État et application des cinq traités des Nations Unies relatifs à l'espace" (Document A/AC.105/C.2/TRE/L.1)

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Mesdames et Messieurs les délégués, je voudrais maintenant donner la parole au président du groupe de travail sur l'État et l'application des cinq traités des Nations Unies relatifs à l'espace, M. Vassilis Cassapoglou de Grèce. Il va nous

présenter le rapport du groupe de travail soumis au Sous-Comité. M. Cassapoglou, vous avez la parole.

M. V. CASSAPOGLOU (Grèce) [*interprétation de l'anglais*] : Merci beaucoup, Monsieur le Président.

Mesdames, Messieurs les délégués, chers collègues, c'est avec un grand plaisir que je vous informe du travail du groupe de travail sur le point 4, "État et application des cinq traités des Nations Unies relatifs à l'espace", travail effectué lors de la présente session du Sous-Comité. Cela a été très fructueux, nous avons eu six séances et nous avons préparé, jeté les bases solides pour le travail que nous effectuerons l'année prochain. Le rapport du groupe de travail qui vient d'être adopté par ses membres figure dans le document A/AC.105/C.2/TRE/L.1, tel qu'amendé lors de nos débats.

C'est avec un grand plaisir que je vous soumets le rapport pour adoption.

Avant de conclure mon intervention, si vous me le permettez, j'aimerais, car cette année c'est également le deuxième anniversaire de ce groupe de travail, et je voudrais à cette occasion lire deux lignes de deux textes importants, historiques, selon moi, dans l'évolution du Comité. Premier texte, je vais laisser ici planer le suspense, je vais lire le texte et en donner l'auteur. Je vous fais maintenant une proposition de résoudre ce qui selon moi est le problème le plus important auquel est confronté le monde aujourd'hui.

Je propose que l'espace doit être uniquement utilisé à des fins pacifiques. Les États-Unis et l'Union soviétique utilisent l'espace extra-

Dans sa résolution 50/27 du 16 février 1996, l'Assemblée générale a approuvé la recommandation du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique aux termes de laquelle, à compter de sa trente-neuvième session, des transcriptions non éditées de ses sessions seraient établies à la place des procès-verbaux. Cette transcription contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations telles que transcrites à partir de bandes enregistrées. Les transcriptions n'ont été ni éditées ni révisées.

Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire de la transcription, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication au chef du Service de la traduction et de l'édition, bureau D0771, Office des Nations Unies à Vienne, B.P. 500, A-1400 Vienne (Autriche). Les rectifications seront publiées dans un rectificatif récapitulatif.



atmosphérique pour les essais sur des missiles à des fins militaires. Le temps d'arrêter cela est arrivé. M. Eisenhower est l'auteur de ce texte, ancien Président des États-Unis, dans sa lettre aux dirigeants de l'Union soviétique. En janvier 1958 cette lettre a été envoyée, donc quelques semaines après le lancement du premier Spoutnik. Un an plus tard, le délégué de la Grèce, Ministre des affaires étrangères de l'époque, lors de la treizième séance de l'Assemblée générale où l'on a créé le Comité spécial qui est le père de notre Comité, a dit la chose suivante. Concernant l'espace, devons-nous être optimistes ou pessimistes ? Il doit y avoir un accord selon lequel les progrès dans ce domaine doivent être utilisés pour le bien-être de l'humanité et non pas à son détriment. Il s'agit ici du patrimoine de l'humanité, cela ne peut être considéré comme une extension dans l'espace de la souveraineté d'un État car la rotation de la Terre change constamment la proportion de l'espace correspondant à chaque territoire national. Ce qui appartient à l'humanité ne peut être utilisé à d'autres fins que pacifique.

Voilà pourquoi les Nations Unies ont un rôle important à jouer. Une des principales tâches qui leur incombe est de garantir l'utilisation pacifique de l'espace en établissant un contrôle des plus stricts. Voilà ce qui a été dit.

Chers collègues, Monsieur le Président, j'ai estimé qu'il était important de rappeler aux jeunes générations qui sont présentes ici, qui viennent ici, et cela a été dit, j'en suis fier. La première personne qui a parlé pour, qui a prôné l'utilisation de l'espace au bénéfice de l'humanité, cette personne était un Grec et dix ans après, l'Ambassadeur de Malte a parlé de ce patrimoine commun de l'humanité.

Par votre entremise, je voudrais m'adresser ici à mes collègues et parler d'un dernier point. Je vais donc parler maintenant en français si vous me le permettez.

[*l'orateur poursuit en français*] : Monsieur le Président, votre mandat termine avec la fin de cette session. Tout au long de votre Présidence, mais aussi tout au long des années que vous avez présidées ou contribué aux fonctions de cette unique enceinte internationale, on a tous été plus riches de votre clarté, votre sagesse, votre impartialité, et aussi votre maîtrise. Nous sommes tous, et je crois que j'exprime la volonté de tous les collègues ici présents et même absents parce que nous sommes à la fin de la semaine, nous avons beaucoup appris de votre contribution aux travaux de notre Sous-Comité. Exprimer simplement nos remerciements c'est peut-être des termes de routine. C'est la reconnaissance que nous vous devons. À cette occasion, je voudrais, Monsieur le Président, demander aux collègues, par votre

intermédiaire, demander de voter un grand merci, un grand merci pour la contribution que vous avez apportée, et exprimer mes sentiments aussi personnels, je me permets d'utiliser cette forme d'expression, mais aussi de mon émotion et aussi de vous exprimer mes vœux profonds et cordiaux pour votre santé et la continuation de vous voir parmi nous tout au long des années qui viennent.

Je vous remercie, Monsieur le Président, de votre aimable attention et je remercie aussi, par votre aimable intermédiaire, les collègues pour leur patience et aussi des fois, leur approbation, de mes propositions. Merci beaucoup, Monsieur le Président.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Je vous remercie beaucoup, M. le représentant de la Grèce. Merci sincèrement de ces paroles aimables que vous avez prononcées et je ne pense pas qu'il faille maintenant passer aux voix puisque les applaudissements des délégations étaient assez éloquentes.

Je voudrais également vous remercier de ces citations de textes historiques, des citations de grands hommes d'États, tel que l'ancien Président Eisenhower, Commandant en chef des Forces alliées au cours de la Seconde Guerre mondiale. Le Général Eisenhower, en tant que Général, après la fin de la Seconde Guerre mondiale, en 1945, s'est rendu à Prague. Il avait été accueilli avec tous les honneurs et avec la participation de toute la population de Prague. Cela vaut également pour votre ancien ministre et la citation que vous avez présentée. Tout cela ce sont des textes tout à fait mémorables.

Je voudrais également vous remercier, à titre tout à fait personnel, je voudrais vous remercier d'avoir assumé la présidence du groupe de travail sur "L'état et l'application des cinq traités des Nations Unies relatifs à l'espace", puisque vous avez assumé cette tâche ardue depuis une dizaine d'années. Il faut également que nous vous remercions des efforts que vous avez consentis en assumant cette fonction importante. Merci de tout ce que vous avez fait au cours des réunions du Sous-Comité.

Maintenant, et c'est un devoir agréable, est-ce que je puis constater que le Sous-Comité entérine le rapport du groupe de travail sur "L'état et l'application des cinq traités des Nations Unies relatifs à l'espace" que vous avez préparé et qui a été élaboré grâce à vos soins ? Est-ce que le Sous-Comité peut adopter, entériner ce rapport, évidemment avec tous ses amendements mineurs qui y ont été apportés ? Je ne vois personne qui souhaiterait faire une observation ou présenter une objection. *Il en est donc ainsi décidé.*

Cela dit, nous avons terminé l'examen du point 4 à notre ordre du jour, le rapport du groupe de travail sera évidemment annexé au rapport du Sous-Comité, comme d'habitude.

Adoption du rapport du rapport du groupe de travail sur le point 11, "Législations nationales relatives à l'exploration et à l'utilisation pacifiques de l'espace extra-atmosphérique"
(document A/AC.105/C.2/2009/LEG/L.1)

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*]: Mesdames et Messieurs, je voudrais maintenant donner la parole à la présidente du groupe de travail sur "Les législations nationales relatives à l'exploration et à l'utilisation pacifiques de l'espace extra-atmosphérique". Mme Irmgard Marboe d'Autriche est priée de soumettre le rapport du groupe de travail au Sous-Comité. Nous vous écoutons, Madame.

Mme I. MARBOE (Autriche) [*interprétation de l'anglais*]: Je vous remercie beaucoup, Monsieur le Président. Mesdames et Messieurs les délégués, j'ai le plaisir de vous informer que les travaux au titre du point 11 à l'ordre du jour, "Échange général d'informations sur les législations nationales relatives à l'exploration et à l'utilisation pacifiques de l'espace extra-atmosphérique", ont été extrêmement productifs au cours de cette session.

Le groupe de travail s'est réuni six fois ce qui lui a permis de préparer de façon solide les travaux futurs. Le rapport a été adopté par ses membres et se trouve dans le document A/AC.105/C.2/2009/LEG/L.1, tel qu'amendé. J'ai donc le plaisir de soumettre ce rapport au Sous-Comité pour adoption.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*]: Je vous remercie beaucoup, Madame. Merci Mme Marboe pour cette présentation du rapport. Je repose ma question et maintenant, comme je l'ai fait tout à l'heure pour l'autre rapport, je demande est-ce que je puis constater que le Sous-Comité entérine le rapport du groupe de travail sur l'"Échange général d'informations sur les législations nationales relatives à l'exploration et à l'utilisation pacifiques de l'espace extra-atmosphérique", tel qu'amendé ?

Je ne vois personne qui souhaiterait faire un commentaire ou présenter une objection. *Il en est donc ainsi décidé.*

De ce fait, Mesdames et Messieurs, nous avons également terminé l'examen du point 11 à notre ordre du jour. Tout comme le groupe de travail précédent, je voudrais vous remercier chaleureusement, Mme Marboe, de la façon excellente dont vous avez dirigé les travaux du

groupe de travail de cette façon tout à fait productive, que vous avez pris en compte nos observations. Je vous remercie de cette version définitive du rapport. Dans une large mesure, vous avez donné l'exemple pour ce nouveau point qui a été débattu pour la première fois, et cela nous a montré que d'autres points pourraient également être débattus à l'avenir. Merci.

Adoption du rapport du Sous-Comité juridique
(A/AC.105/C.2/L.276/Add.3)

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*]: Mesdames et Messieurs les délégués, nous continuons maintenant par l'adoption du rapport du Sous-Comité juridique du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique. Nous avons adopté la première, la deuxième et la troisième parties de ce projet de rapport telles qu'elles figurent dans le document A/AC.105/C.2/L.276 additifs 1 et 2.

Cette après-midi, nous allons passer à l'adoption de la quatrième partie du rapport contenue dans l'additif 3 qui se trouve dans le document A/AC.105/C.2/L.276/Add.3, et je suppose, Mesdames et Messieurs, que vous en êtes saisis.

Je propose une fois de plus de procéder à l'adoption paragraphe par paragraphe de cette dernière partie du rapport contenue dans le document dont je viens de citer la cote. Cette partie contient les sections sur "Échange général d'informations sur les mécanismes nationaux relatifs aux mesures de réduction des débris spatiaux", "Échange général d'informations sur les législations nationales relatives à l'exploration et à l'utilisation pacifiques de l'espace extra-atmosphérique" et "Propositions à soumettre au Comité sur l'utilisation pacifique de l'espace extra-atmosphérique". Est-ce que vous avez tous sous les yeux ce document ? Je répète la cote de ce document L.276/Add.3.

Je propose donc de passer à l'adoption de ce document.

IX. Échange général d'informations sur les mécanismes nationaux relatifs aux mesures de réduction des débris spatiaux

Paragraphe premier

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*]: Tout d'abord, la section IX. Échange général d'informations sur les mécanismes nationaux relatifs aux mesures de réduction des débris spatiaux. Paragraphe premier. Y a-t-il des observations à faire ? Je pense que tout cela est clair. *Le paragraphe premier est donc adopté.*

Paragraphe 2, alinéas a), b), c), d)

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Passons au paragraphe 2. Tout d'abord le chapeau, très court. Ensuite, alinéas a), b), c), d). Ensuite, le paragraphe 2 dans son intégralité. Avez-vous des observations à faire ? Pas de commentaires, pas d'objections. *Le paragraphe 2 est donc adopté.*

Paragraphe 3

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Passons au paragraphe 3. Pas d'observations, pas d'objections non plus. *Il est donc adopté.*

Paragraphe 4

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Passons au paragraphe 4. Y a-t-il des observations, des objections ? *Le paragraphe 4 est donc adopté.*

Paragraphe 5

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Passons au paragraphe 5. L'Italie a la parole. La représentante de l'Italie a la parole.

Mme A. PASTORELLI (Italie) [*interprétation de l'anglais*] : Monsieur le Président, je voudrais que l'Italie figure également parmi les pays qui ont soumis les informations au titre du point 10 de notre ordre du jour, puisque l'Italie a effectivement participé à cet échange d'informations.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Oui, je constate que l'Italie fait défaut dans cette énumération. Vous avez tout à fait raison.

Le représentant de la Chine a la parole.

M. Yu XU (Chine) [*interprétation de l'anglais*] : Merci, Monsieur le Président. Je vous remercie de me donner la parole. Pour assurer la cohésion dans ce paragraphe, il est question de mécanismes réglementaires, mais ce matin nous avons longuement discuté de ces cadres réglementaires. Alors il faudrait quand même assurer la conformité du libellé. Il s'agit d'un même document et est-ce que l'on pourrait remplacer "mécanismes réglementaires" par "cadres réglementaires" ?

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Je vous remercie beaucoup de cette observation, M. le représentant de la Chine. Mais je voudrais attirer votre attention sur le fait que ces termes figurent également dans le titre et par conséquent, le titre parle de "mécanismes nationaux". Il faudrait dire "nationaux". Merci.

Notre secrétaire vient de me donner un conseil. Dans ce paragraphe, nous pourrions effectivement supprimer l'adjectif "réglementaire" et reprendre un libellé conforme au titre de cette section et parler de "mécanismes nationaux". Est-ce que cela vous convient ? Parfait. Je remercie le représentant de la Chine de son observation. Est-ce que nous pouvons adopter le paragraphe 5 tel qu'il vient d'être amendé ?

Désolé, le représentant de l'Algérie a la parole.

M. A.-S. KEDJAR (Algérie) : Merci, Monsieur le Président. Pour parler des mécanismes, sur le a) du paragraphe 2, dans la version française c'est "le mécanisme" et je pense qu'il s'agit de "les mécanismes", et dans la version en espagnol c'est aussi au singulier. Tout cela concernant le mécanisme ou les mécanismes de réduction des débris spatiaux.

Le PRÉSIDENT : Si j'ai bien compris, ça devrait être au pluriel. Oui. Merci bien de votre observation. Merci beaucoup, encore une fois.

[*interprétation de l'anglais*] : Est-ce que je puis constater que le paragraphe 5 a été adopté tel qu'il a été amendé ? Il faut donc harmoniser le libellé des autres versions linguistiques.

Paragraphe 6

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Passons au paragraphe 6. Aucun commentaire, aucune objection.

Je ne sais pas si au deuxième paragraphe, il ne faut pas également dire que "Certains États avaient renforcé leurs mécanismes nationaux", "nationaux" au lieu de "réglementaires".

Est-ce que le paragraphe 6 tel qu'il vient d'être amendé peut être adopté ? On dira "renforcer leurs mécanismes nationaux" et non pas "réglementaires". *Adopté.*

Paragraphe 7

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Passons au paragraphe 7. Y a-t-il des objections, des commentaires ? *Le paragraphe 7 est donc adopté.*

Paragraphe 8

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Passons au paragraphe 8. Ce paragraphe 8 reproduit l'opinion exprimée par une délégation. Pas d'observations. *Le paragraphe 8 est donc adopté.*

Paragraphe 9

Le PRÉSIDENT [interprétation de l'anglais] : Paragraphe 9. Une fois de plus, il s'agit de l'opinion exprimée par une délégation. *Adopté.*

Paragraphe 10

Le PRÉSIDENT [interprétation de l'anglais] : Paragraphe 10. Même situation. Pas d'objections. *Adopté.*

Paragraphe 11

Le PRÉSIDENT [interprétation de l'anglais] : Paragraphe 11. Il s'agit également d'une opinion exprimée. *Adopté.*

Paragraphe 12

Le PRÉSIDENT [interprétation de l'anglais] : Paragraphe 12. Y a-t-il des objections à formuler, des observations à faire ? Non. *Le paragraphe 12 est donc adopté.*

Paragraphe 13

Le PRÉSIDENT [interprétation de l'anglais] : Paragraphe 13. Le représentant de la Chine a la parole.

M. Yu XU (Chine) [interprétation de l'anglais] : Merci, Monsieur le Président. À la troisième ligne, les *regulatory frameworks* et il faudrait modifier comme auparavant et parler de "mécanismes nationaux" au lieu de "cadres nationaux", "mécanismes nationaux".

Le PRÉSIDENT [interprétation de l'anglais] : Est-ce que ce paragraphe peut être adopté avec cet amendement ? *Le paragraphe 13 est donc adopté.*

Paragraphe 14

Le PRÉSIDENT [interprétation de l'anglais] : Paragraphe 14. Y a-t-il des observations à faire ou des objections à formuler ? Je n'en vois pas. *Le paragraphe 14 est donc adopté.*

X. Échange général d'informations sur les législations nationales relatives à l'exploration et à l'utilisation pacifiques de l'espace extra-atmosphérique

Paragraphe 15

Le PRÉSIDENT [interprétation de l'anglais] : Passons maintenant à la section suivante, X. Échange général d'informations sur les législations nationales relatives à l'exploration et à l'utilisation pacifiques de l'espace extra-atmosphérique. Paragraphe 15. Il s'agit de l'énoncé de faits. *Adopté.*

Paragraphe 16

Le PRÉSIDENT [interprétation de l'anglais] : Paragraphe 16. Y a-t-il des objections à formuler ? Je n'en vois pas. *Le paragraphe 16 est donc adopté.*

Paragraphe 17

Le PRÉSIDENT [interprétation de l'anglais] : Paragraphe 17. Je demande aux délégations de bien vouloir excuser que pour le libellé de ce paragraphe, que nous avons dans les autres versions linguistiques les documents ont été cités en anglais puisqu'il n'était pas possible d'assurer la traduction dans les autres langues. Mais pour le texte définitif du rapport, cela figurera dans les langues respectives. Je vous remercie de faire preuve de compréhension.

Y a-t-il des observations à faire concernant ce paragraphe qui ne fait que citer les différents documents qui étaient à notre disposition et que nous avons examinés ? Je ne vois personne qui se manifeste. *Ce paragraphe est donc adopté.*

Paragraphe 18

Le PRÉSIDENT [interprétation de l'anglais] : Nous passons au paragraphe 18. Une fois de plus, nous avons affaire à l'énumération des différents exposés qui ont été présentés au cours de cette session de ce Sous-Comité. Tous les exposés ont été repris. Aucun exposé ne manque. Dans ce cas, est-ce que nous pouvons adopter ce paragraphe 18 ? Oui. *Il en est ainsi décidé.*

Paragraphe 19

Le PRÉSIDENT [interprétation de l'anglais] : Paragraphe 19. Pas d'observations à faire ni d'objections à formuler. *Il est donc adopté.*

Paragraphe 20

Le PRÉSIDENT [interprétation de l'anglais] : Le paragraphe 20 maintenant. Y a-t-il des observations à faire, des objections à formuler ? Je n'en vois pas. *Le paragraphe 20 est donc adopté.*

Paragraphe 21

Le PRÉSIDENT [interprétation de l'anglais] : Passons au paragraphe 21. Y a-t-il des observations à faire ? *Adopté.*

Paragraphe 22

Le PRÉSIDENT [interprétation de l'anglais] : Paragraphe 22. Y a-t-il des objections à formuler, des commentaires ? Non. *Adopté.*

Paragraphe 23

Le PRÉSIDENT [interprétation de l'anglais] : Paragraphe 23. Y a-t-il des

commentaires à faire, des objections à formuler ?
Non. *Le paragraphe 23 est donc adopté.*

Paragraphe 24

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Passons au paragraphe 24.

Paragraphe 23

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Pour ce qui est du paragraphe 23, je voudrais encore donner la parole à notre secrétaire. Il donnera lecture d'un ajout sur demande d'une délégation, demande qui a été faite ce matin au cours du débat. Nous vous écoutons.

M. N. HEDMAN (Secrétariat) [*interprétation de l'anglais*] : Merci, Monsieur le Président. Vous allez vous rappeler que nous avons mené un débat sur la base de données entretenue par le Bureau des affaires spatiales, ce matin. À ce moment, j'ai dit aux délégations que nous allions y revenir. Nous y voilà.

Au paragraphe 23, il est question de la base de données, et le secrétariat voudrait donner lecture d'un ajout qui a été proposé pour faire figure d'un nouveau paragraphe :

"L'opinion a été exprimée que les États membres devraient être encouragés pour mettre à disposition des traductions officielles en anglais et/ou en français de leurs législations nationales".

J'en redonne lecture. Il s'agirait donc d'un nouveau paragraphe.

"L'opinion a été exprimée que les États membres devraient être encouragés pour mettre à disposition des traductions officielles en anglais et/ou en français de leurs législations nationales".

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Merci, M. le secrétaire, de ce libellé que vous venez de nous soumettre pour approbation par les délégations. Je crois que cela serait très utile pour le secrétariat afin de pouvoir publier ce texte.

Le représentant de la Colombie a la parole.

M. J. OJEDA BUENO (Colombie) [*interprétation de l'anglais*] : Merci et bonne après-midi. Est-ce que cela veut dire que le 23 sera remplacé par celui-ci ?

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Non, c'est un nouveau paragraphe 23 bis, et ce serait un paragraphe qui suivrait, qui ne remplacerait pas le 23.

M. J. OJEDA BUENO (Colombie) [*interprétation de l'anglais*] : En espagnol, "Le Sous-Comité a pris note de la base de données".

Nous pensons que prendre note c'est quand même une expression assez douce, dirais-je. Nous souhaitons proposer autre chose au lieu de "pris note", peut-être pourrait-on dire "Le Sous-Comité encourage l'utilisation de la base de données".

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Il s'agit du paragraphe 23, le début du paragraphe 23.

M. J. OJEDA BUENO (Colombie) [*interprétation de l'anglais*] : On dirait donc "Le Sous-Comité encourage l'utilisation de la base de données". Je traduis dans ma tête, désolé, "base de données telle qu'entretenu par le Bureau des affaires spatiales". Mon anglais n'est peut-être pas suffisamment bon, "en acceptant des contributions des États membres". Notre idée c'est justement le caractère interactif de cette base de données et je crois que cela devrait également être dit.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Merci, M. le représentant de la Colombie. Est-ce que vous avez pu suivre, M. le secrétaire ?

Le représentant de l'Allemagne a la parole.

M. B. SCHMIDT-TEDD (Allemagne) [*interprétation de l'anglais*] : Merci, Monsieur le Président. Nous avons l'impression que cette proposition visait à rendre le paragraphe 23 plus positif. On pourrait dire "a pris note avec satisfaction ou avec appréciation". Je pense que ceci serait suffisant et nous serions d'accord avec cet ajout.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : "Le Sous-Comité a pris note", il s'agit là simplement de la constatation de l'existence d'une telle base de données. Votre formulation serait un appel plus fort. Pour moi, les deux options sont acceptables mais les délégations sont libres d'exprimer leur point de vue à cet égard.

M. J. OJEDA BUENO (Colombie) [*interprétation de l'anglais*] : Oui, simplement "prendre note". Alors, nous proposons "Le Sous-Comité encourage l'utilisation de la base de données". Il ne s'agit pas simplement de "prendre note", il faut l'utiliser de façon efficace.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Mme la directrice du Bureau vient juste de me dire que nous utilisons déjà "encourager l'utilisation" dans la deuxième phrase. Ici nous "prenons note de l'existence" et ensuite "nous encourageons les États à continuer de soumettre au Bureau les textes de lois et de règlements ainsi que des documents d'orientation et d'autres documents juridiques ayant trait à la conduite des activités spatiales".

Je pense que votre requête est satisfaite si l'on se penche sur la deuxième phrase de ce paragraphe.

M. J. OJEDA BUENO (Colombie) [*interprétation de l'anglais*] : Oui, Monsieur le Président.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Donc vous êtes satisfait. Je me tourne maintenant vers la délégation de l'Allemagne qui a dit d'ajouter "avec satisfaction", "Le Sous-Comité a pris note avec satisfaction". Avec cet amendement mineur, puis-je considérer que ce paragraphe est accepté par les délégations. Très bien. *Il en est ainsi décidé.*

Paragraphe 23 bis

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Concernant le 23 bis dont la lecture vient d'être faite par le secrétariat. Pourriez-vous nous redonner lecture de ce nouveau paragraphe ?

M. N. HEDMAN (Secrétariat) [*interprétation de l'anglais*] : Oui, merci, Monsieur le Président. Le nouveau paragraphe 23 bis se lirait ainsi :

"Le point de vue a été exprimé que les États membres devraient être encouragés à mettre à disposition des traductions officieuses en anglais et/ou en français de leurs législations nationales".

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Il s'agit du point de vue d'une délégation. Puisqu'il s'agit du point de vue exprimé par une délégation, nous devons le garder tel quel. Des objections ? Je n'en vois pas. Très bien. *Le paragraphe 23 bis est adopté.*

Paragraphe 24

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Passons au paragraphe 24. Y a-t-il des commentaires, des objections ? Je n'en vois pas. Très bien. *Le paragraphe 24 est adopté.*

Paragraphe 25

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Passons au paragraphe 25. Y a-t-il des commentaires, des objections ? Il s'agit à nouveau de l'avis d'une délégation qui est exprimé ici. *Adopté.*

Paragraphe 26

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Paragraphe 26. Des commentaires, des objections ? Je n'en vois pas. Très bien. *Le paragraphe est adopté.*

Paragraphe 27

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Passons au paragraphe 27. A nouveau le point de vue d'une délégation est exprimé ici. *Le paragraphe est adopté.*

Paragraphe 28

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Le paragraphe 28. Nous devrions peut-être faire l'ajout suivant, à la troisième ligne : "Les principes et les dispositions", donc après "principes", "des principes et des dispositions". Certains des principes sont repris dans le traité qui reprend les principes, mais par exemple la Convention sur la responsabilité n'a pas que des principes. Donc il pourrait être utile ici de rajouter "l'application des principes et des dispositions énoncés dans les traités des Nations Unies relatifs à l'espace".

Y a-t-il des objections ? Je n'en vois pas. Très bien. *Adopté.*

Paragraphe 29

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Passons au paragraphe 29. Des remarques concernant la formulation de ce paragraphe, des objections ? Non. Très bien. *Le paragraphe 29 est adopté.*

Paragraphe 30

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Passons au paragraphe 30. Je donne la parole au représentant des États-Unis.

M. K. HODGKINS (États-Unis d'Amérique) [*interprétation de l'anglais*] : Merci, Monsieur le Président. Ma délégation voudrait faire une légère modification à ce paragraphe. Nous gardons la structure habituelle pour notre rapport, mais je bifferais "Le Sous-Comité a noté qu'un certain nombre d'États", et nous la remplacerions cette partie de phrase par "Quelques délégations ont exprimé" ou "se sont inquiétées de".

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Je pense qu'il s'agit là d'un amendement approprié. Souscrivez-vous à cette proposition ? Très bien. Je vois que cela vous satisfait. *Ce paragraphe est adopté.*

Paragraphe 31

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Paragraphe 31. J'ai une question ici. À la deuxième phrase, devrions-nous dire "Conformément à son plan de travail pluriannuel, le groupe de travail *would examine*", en français "examinerait", qui se trouve déjà dans la traduction française. Simplement dire "examine", retirer le conditionnel. À la quatrième ligne, nous dirions "Le

groupe de travail examine les réponses reçues”. Voulez-vous prendre la parole, Madame ? Très bien. Merci.

En prenant compte de cet amendement à la quatrième ligne, “Conformément à son plan de travail pluriannuel, le groupe de travail a examiné les réponses reçues des États membres”, “a examiné”.

Est-ce que ce paragraphe vous satisfait ? Très bien, *il est adopté tel qu’amendé*.

Paragraphe 32

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l’anglais*] : Passons au paragraphe 32. Les États-Unis ont la parole.

M. K. HODGKINS (États-Unis d’Amérique) [*interprétation de l’anglais*] : Merci, Monsieur le Président. Si je ne m’abuse, avons-nous adopté le rapport lors de la 801^e session ? Avons-nous eu sept séances et non pas six ?

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l’anglais*] : Cela va être l’objet d’une vérification de la part du secrétariat. Merci beaucoup au délégué des États-Unis. Non seulement le nombre de séances, mais également ce qui se trouve entre crochets après “annexe”, pas “annexe 2”, ce sera sûrement “l’annexe 3”. Mais le secrétariat va vérifier tout cela. Merci beaucoup de vos observations qui sont prises en note.

L’Autriche, paragraphe 32.

Mme I. MARBOE (Autriche) [*interprétation de l’anglais*] : Je pense qu’il y a eu six séances, car nous avons tenu de nouveau la sixième séance, donc il y avait bien six sessions, six séances.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l’anglais*] : Oui, vous avez commencé immédiatement la réunion du groupe de travail. Mais je m’en remets au secrétariat pour trouver ici le bon libellé.

Sous réserve des amendements apportés, est-ce que ce paragraphe vous semble acceptable ? Très bien. *Il est adopté*.

Paragraphe 33

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l’anglais*] : Passons au paragraphe 33. Le secrétariat fera les ajouts nécessaires. Très bien. *Le paragraphe 33 est adopté*.

XI. Propositions au Comité des utilisations pacifiques de l’espace extra-atmosphérique concernant les nouvelles questions que le Sous-Comité juridique devrait examiner à sa quarante-neuvième session

Paragraphe 34

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l’anglais*] : Mesdames et Messieurs, nous passons maintenant à la dernière partie de notre projet de rapport, le chapitre XI. Propositions au Comité des utilisations pacifiques de l’espace extra-atmosphérique concernant les nouvelles questions que le Sous-Comité juridique devrait examiner à sa quarante-neuvième session. Paragraphe 34.

A nouveau, il s’agit d’un énoncé de faits, ici. Très bien, *il est adopté*.

Paragraphe 35

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l’anglais*] : Paragraphe 35. Des objections ? *Adopté*.

Paragraphe 36

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l’anglais*] : Paragraphe 36. Pas d’objections. *Adopté*.

Paragraphe 37

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l’anglais*] : Paragraphe 37. Tout d’abord le chapeau, puis la liste des points à l’ordre du jour de la prochaine session. Vous avez tout d’abord les points ordinaires de 1 à 6.

Y a-t-il des objections ? Je n’en vois pas.

Puis, point Thème des discussions à part entière de 7 à 10. Des observations, des remarques, des objections ? Je n’en vois pas. Très bien. *Il est adopté*.

Des points à examiner dans le cadre de plans de travail, 11. Y a-t-il des objections, des remarques ?

Dernière partie. Points nouveaux. Il s’agit du point 12, Propositions au Comité des utilisations pacifiques de l’espace extra-atmosphérique concernant les nouveaux points à inscrire à l’ordre du jour de la cinquantième session du Sous-Comité juridique. Des commentaires, des objections ? Très bien. *Adopté*.

Paragraphe 38

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l’anglais*] : Nous passons au paragraphe 38. Des commentaires, des objections ? Je n’en vois pas. Très bien. *Adopté*.

Paragraphe 39

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Paragraphe 39. Des commentaires ? Oui, le représentant de la Colombie. Vous avez la parole, Monsieur.

M. J. OJEDA BUENO (Colombie) [*interprétation de l'anglais*] : Merci, Monsieur le Président. Je reviendrai au paragraphe 37, 6 b). Il y a eu un débat qui s'est tenu hier, je pense. Comment relier davantage le travail du Comité et de l'UIT. J'ai expliqué ce qui sous-tendait cette idée. M. Ban Kimoun, l'ancien Secrétaire général, M. Kofi Annan, ont parlé des Nations Unies unies dans l'action. Donc, concernant ce point 6 b) du paragraphe 37, il y a peut-être un texte sur lequel pourrait travailler le secrétariat mais je pourrais peut-être proposer un changement qui simplifierait, au lieu de "sans porter atteinte", dire ici "en étroite coopération".

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Vous parlez du point 6 b), "aux caractéristiques et à l'utilisation de l'orbite des satellites géostationnaire" et vous nous proposez ?

M. J. OJEDA BUENO (Colombie) [*interprétation de l'anglais*] : "sans porter atteinte au rôle", je proposerais "en coopération avec l'Union internationale des télécommunications, l'UIT", ou "dans le cadre d'une coopération interinstitutions", car c'est l'idée sous-jacente ici.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Je me tourne vers la salle. Qu'en pensent les délégations ? Tout d'abord, gardons à l'esprit, devons-nous changer ici ce point, le libellé de ce point ? C'est le libellé habituel. Cela fait plusieurs années. Il faut donc des raisons impératives pour changer ce genre de libellé. Ce libellé a fait l'objet de longues discussions. Il s'agissait d'un compromis auquel nous étions arrivés. Les délégations sont-elles d'accord ?

En ce qui me concerne, je propose votre première option, c'est-à-dire "en coopération avec", mais je me tourne vers la salle. C'est aux délégations de décider ou d'exprimer leur point de vue à cet égard.

La Chine.

M. Yu XU (Chine) [*interprétation de l'anglais*] : Merci, Monsieur le Président. Bien que la Chine soit souple et ouverte concernant la proposition faite par la Colombie, je me demande si ce nouvel ajout ne ferait pas de ce point, un point qui ne devrait pas être un point ordinaire. Si nous changeons maintenant ce qui se trouve dans le libellé d'un point ordinaire, il faut le déplacer. Selon moi, c'est un nouveau point ici. Ce point 6 b), comme vous l'avez dit, a fait l'objet de

longs débats. Ici nous rajouterions une nouvelle dimension. Est-ce que cela est bien opportun ? Il s'agit là d'un nouveau point.

Concernant le paragraphe 43, je pense que cela reprend la proposition de la Colombie. On pourrait l'insérer à ce paragraphe ou alors en faire une nouvelle proposition.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Merci beaucoup, Monsieur, pour votre observation qui est selon moi très importante. Mais avant de poursuivre, je voudrais donner la parole à la France.

M. A. KERREST (France) : Je pense que la délégation française, si j'ai bien compris ce dont il s'agit, la délégation française partage l'avis de la délégation chinoise et nous pensons qu'il ne faut pas changer les points à l'ordre du jour qui sont à l'ordre du jour depuis toujours et pour toujours, ne doivent pas être changés. Par contre, si l'on veut envisager un nouveau point à l'ordre du jour, c'est peut-être possible. Mais je pense qu'il ne faut pas changer la terminologie utilisée pour les points à l'ordre du jour, les *regular items* qui sont fixés, encore une fois, depuis toujours et sont maintenus, faute d'un consensus pour les enlever. Donc, je pense qu'il est important de ne pas changer ces points.

Merci bien, Monsieur le Président.

Le PRÉSIDENT : Merci bien, M. le distingué représentant de la France pour votre opinion et conseil.

[*interprétation de l'anglais*] : Mesdames et Messieurs les délégués, à nouveau, je vais répéter ce que j'ai déjà dit et ce à quoi souscrit le délégué représentant de la Chine. Ce point à l'ordre du jour a été le fruit, la formulation de ce point a été le fruit de longues discussions. Il s'agissait là d'un compromis entre a) et b), car la formulation de b) a été trouvée suite à la demande de certains pays particulièrement les pays d'Amérique latine, et nous avons pris en compte également les demandes d'autres délégations. Il s'agissait ici d'un équilibre qui a été trouvé. Puis, cette formulation, "sans porter atteinte au rôle de l'Union internationale des télécommunications", cela a été le fruit de longues discussions. Comment insérer le rôle de l'UIT ? Car des délégations ont insisté sur le rôle de l'UIT, d'autres ne s'y sont pas opposé mais préféreraient trouver un équilibre entre la nécessité d'en débattre et la référence au rôle de l'Union internationale des télécommunications.

Donc, à la lumière de cette expérience et des événements, je vous conseillerais de ne pas toucher au libellé. Il me semble également que l'argument brandi par le représentant de la Chine et soutenu par

la délégation de la France, sont tout à fait logiques. Il doit y avoir une harmonie ici, points ordinaires, cela veut dire que les points sont toujours abordés. Ce n'est pas ici que nous devons altérer la formulation, le libellé des points.

La Colombie.

M. J. OJEDA BUENO (Colombie) *[interprétation de l'anglais]*: Merci beaucoup, Monsieur le Président, et merci à mes distingués collègues de la Chine et de la France pour leur contribution. Ici, l'idée, nous ne voulons absolument pas changer les points ordinaires dont nous traitons ici. Mais ce que nous souhaitons c'était de changer la manière dont nous traitons ces points. Si mes distingués collègues pensent que cela peut être inséré, qu'une mention peut être faite ailleurs, très bien. Je pense que mes collègues comprennent le sens de ma proposition. Il faut faire preuve de plus de coopération et que le travail mené à bien par les différentes organisations, les différents organismes des Nations Unies doit être cohérent. Il faut lier les forces, créer des synergies d'organismes qui traitent du même sujet. Voilà ce qui se trouve derrière cette idée. Bien sûr, loin de nous l'idée d'interférer avec le travail de l'une ou l'autre de ces agences ou de ces organismes. Nous voulons renforcer les compétences et favoriser les synergies. Voilà ce que nous souhaitons ici.

Le PRÉSIDENT *[interprétation de l'anglais]*: Merci beaucoup au représentant de la Colombie. À nouveau, je rappellerai qu'au paragraphe 43, la suggestion, le point de vue de la Colombie est exprimé. Nous pourrions à nouveau parler de cela quand nous nous pencherons sur le paragraphe 43 et nous pouvons alors laisser le libellé du 37 6 b) tel quel.

M. J. OJEDA BUENO (Colombie) *[interprétation de l'anglais]*: Oui, c'est tout à fait acceptable.

Le PRÉSIDENT *[interprétation de l'anglais]*: Les États-Unis.

M. K. HODGKINS (États-Unis d'Amérique) *[interprétation de l'anglais]*: Merci, Monsieur le Président. Ma délégation est d'accord avec ce qui a été dit par notre collègue de la Colombie, mais le fait est que nous pouvons procéder à des ajustements de notre ordre du jour comme nous le souhaitons et l'UIT n'aura pas plus de poids. Nous pouvons ici ajouter des félicitations adressées à l'UIT. Nous pouvons ne pas être d'accord sur le rôle de l'Union internationale des télécommunications. Donc, je ne suis pas sûr que nous allions ici résoudre les problèmes et lever les inquiétudes de certaines délégations et renforcer le rôle de l'UIT en changeant ici la formulation.

L'UIT fait également partie de ces discussions. Nous faisons deux choses distinctes au Comité et à l'UIT, il faut garder cela à l'esprit. Je ne veux pas que nous nous fourvoyons et que nous pensions qu'en changeant simplement le titre d'un point, l'intitulé d'un point, nous attirions plus de participants de l'UIT.

Le PRÉSIDENT *[interprétation de l'anglais]*: Merci. Vous nous dites que l'UIT a participé à ces débats au titre de ce point. Cela était convenu en coopération avec les représentants de l'Union internationale des télécommunications. En ce qui concerne la deuxième question que vous avez soulevée, je dirais simplement que le Sous-Comité, le Bureau, à maintes reprises a invité l'UIT à renouveler sa participation au cours des sessions du Sous-Comité juridique et cette participation très fréquente a été très utile, c'est vrai, mais ce n'est pas à nous de convaincre l'UIT. Nous pouvons, de façon tout à fait informelle, prier le secrétariat de faire à nouveau de son mieux pour attirer les représentants de l'UIT et les faire participer à nos sessions.

Le représentant de la Colombie.

M. J. OJEDA BUENO (Colombie) *[interprétation de l'anglais]*: Merci, Monsieur le Président. Merci beaucoup à mon collègue des États-Unis pour les observations et les remarques qu'il a faites. Je pense que cela me prouve qu'il y a ici matière à réflexion. J'ai été surpris quand j'ai vu le site web de l'UIT hier. Vous trouvez ce qui concerne le secrétaire général et on parle du changement climatique. Je me suis posé la question, mais qu'ont-ils à voir avec le changement climatique ? Est-ce que ceux qui s'occupent du Protocole de Kyoto à Nairobi, est-ce que ces personnes ne font pas leur travail correctement ?

Donc je me suis demandé, est-ce qu'ils ont des liens entre eux ? Je pense que oui, tel est le cas. Le secrétaire général de l'UIT est inquiet du changement climatique et l'UIT contribue à hauteur de 2,5% à la réalisation de missions de recherches sur le changement climatique. Donc, devons-nous travailler de concert ? Si, traditionnellement, nous ne devons pas travailler de concert, comment devons-nous procéder ? Voilà la question que nous devons nous poser en tant que représentants de pays. Est-ce que nous devons agir unis dans l'action ou alors devons-nous faire que chacun agisse comme bon lui semble ? Il ne s'agit pas de savoir ce que telle ou telle personne doit faire, mais comment le faire. Comment mener à bien les tâches qui incombent à chacun ?

La discussion que nous avons maintenant montre que oui, il y a un engagement de la part des États vis-à-vis de l'UIT. Nous aimerions qu'ils

reviennent et qu'ils participent. Voilà pourquoi nous proposons cela. Appeler de nouveau l'UIT ou d'autres, les organismes de l'Aviation civile, tous les organismes des Nations Unies qui ont à voir avec ces activités spatiales, que tous ces organismes s'attellent à la même tâche. Et la remarque que je viens d'entendre me confirme qu'il y a un engagement, oui nous voulons qu'ils soient présents.

Donc, le b) concernant le rôle de l'UIT, cela comme vous l'avez dit, a été l'objet de discussions.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Je remercie le représentant de la Colombie de cette déclaration. Je voudrais lui dire que le Directeur du Bureau vient de me signaler, je vous le transmets maintenant, que le COPUOS a déjà inscrit ce point à son ordre du jour. Il s'agit de la coopération interagences, autrement dit cette question sera débattue à ce niveau.

Pour le paragraphe 37, Mesdames et Messieurs, la discussion sur le 6 b), est-ce que je peux constater que cette discussion est terminée ?

M. J. OJEDA BUENO (Colombie) [*interprétation de l'anglais*] : Nous gardons cela en l'état.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Merci de votre coopération, M. le représentant de la Colombie. Je me tourne également vers les représentants de la Chine et de la France pour les remercier de nous avoir aidés à trouver une solution satisfaisante.

Paragraphe 39

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Passons maintenant au paragraphe 39. Je pense que j'ai déjà ménagé vos préoccupations à ce sujet. Avez-vous des objections ? Non. *Le paragraphe 39 est donc adopté.*

Paragraphe 40

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Passons au paragraphe 40. Pas d'objections ? *Il est donc adopté.*

Paragraphe 41

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Paragraphe 41. Le représentant de l'Iran a la parole.

M. N. SHIRAZI (République islamique d'Iran) [*interprétation de l'anglais*] : Merci, Monsieur le Président. Désolé d'intervenir à cette heure tardive, mais je pense que ce paragraphe doit être réaménagé et notamment sa quatrième phrase, là où il est question, dans la deuxième partie du paragraphe qui indique que "ces délégations considéraient que la diffusion d'images spatiales,

etc. etc.". Là j'attire votre attention sur le fait que ma délégation estimait que l'abus et la diffusion irresponsable de ces images spatiales est nuisible et porte gravement atteinte à la vie privée des personnes et à la sécurité nationale. Notre préoccupation ne concernait qu'exclusivement l'abus et l'utilisation abusive et irresponsable, et non pas l'utilisation et la diffusion ordinaires. Il s'agit d'un élément totalement intégré dans notre vie quotidienne.

Je voudrais faire une proposition. À savoir que cette phrase soit amendée, je vous en donne lecture :

"L'abus des images spatiales, la diffusion irresponsable de telles images, notamment à travers le web, portent gravement atteinte à la vie privée des personnes"

et le reste est inchangé. Merci.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Je vous remercie. Il s'agit d'amender la deuxième phrase du paragraphe 41. Est-ce que le secrétaire pourrait redonner lecture du libellé tel que proposé par le représentant de l'Iran ?

Le représentant de l'Arabie saoudite a la parole.

M. M. TARABZOUNI (Arabie saoudite) [*interprétation de l'anglais*] : Merci, Monsieur le Président. Tout d'abord, il ne s'agit pas seulement de l'Arabie saoudite et de l'Iran qui ont fait cette proposition, il y a d'autres délégations qui se sont exprimées dans ce sens. Nous ne sommes pas les seuls autrement dit. Je ne suis pas d'accord avec cette signification du terme "abus". Nous savons qu'il y aura un abus. On peut toujours se procurer ce genre d'images et de données.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Je remercie le représentant de l'Arabie saoudite. Le distingué représentant de la Colombie.

M. J. OJEDA BUENO (Colombie) [*interprétation de l'anglais*] : Merci, Monsieur le Président. Nous comprenons fort bien les préoccupations de l'Arabie saoudite mais nous pensons qu'il y a ce droit fondamental à la vie privée, à l'intimité, aux droits intimes des personnes, et là il ne faudrait pas qu'il y ait un abus. Il ne faut même pas qu'il y ait un abus puisque diffuser de telles images constitue déjà un abus. Il s'agit tout simplement de garder ce libellé d'origine, à savoir de ne pas diffuser, de ne pas utiliser ces images.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Je remercie le représentant de la Colombie. Est-ce que vous avez préparé le libellé ou est-ce qu'il faut suspendre le débat sur ce

paragraphe ? Le secrétaire du Sous-Comité et cela en coopération avec la sous-secrétaire du Sous-Comité, pour garder la première phrase du paragraphe 41 en l'état. Quant à la deuxième phrase, on pourrait l'amender de la façon suivante :

“Ces délégations considéraient que la diffusion irresponsable d'images spatiales, notamment à travers le web, portait gravement atteinte à la vie privée des personnes dans le monde entier, ainsi qu'à la souveraineté et à la sécurité nationale des États.”

Là j'aurais une petite question. Est-ce qu'il ne faudrait pas dire “porterait” ? Ou est-ce qu'il faut tout simplement constater que cela est déjà fait, il faut garder le verbe tel quel ?

Je répète :

“Ces délégations considéraient que la diffusion irresponsable d'images spatiales, notamment à travers le web, portait gravement atteinte à la vie privée des personnes dans le monde entier, ainsi qu'à la souveraineté et à la sécurité nationale des États.”

La Colombie a la parole.

M. J. OJEDA BUENO (Colombie) [*interprétation de l'anglais*] : Désolé d'intervenir une fois de plus. Après “irresponsable”, il faudrait également dire “sans l'assentiment”. Comment juger du caractère responsable ou irresponsable. Je crois que diffuser des images est irresponsable lorsque la personne ou l'institution concernée n'ont pas donné leur assentiment. Si la délégation de l'Arabie saoudite est d'accord, je voudrais ajouter “diffusion sans l'assentiment”.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Le représentant de la République islamique d'Iran.

M. N. SHIRAZI (République islamique d'Iran) [*interprétation de l'anglais*] : Merci, Monsieur le Président. L'amendement tel que proposé par le secrétariat nous convient.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Je vous remercie. Le représentant de la Chine a la parole.

M. Yu XU (Chine) [*interprétation de l'anglais*] : La Chine appuie la proposition du secrétariat qui consiste à ajouter l'adjectif “irresponsable”.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Le représentant de l'Arabie saoudite.

M. M. TARABZOUNI (Arabie saoudite) [*interprétation de l'anglais*] : Je suis d'accord avec

l'amendement présenté par le Président. Mais je crois qu'il faudrait modifier la première phrase puisque nous n'étions pas les seuls à le proposer. Cela a été agréé par tout un chacun, ce ne sont pas seulement deux pays.

Merci.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Le secrétariat s'est demandé, et là je pose ma question, est-ce que nous pouvons au début du paragraphe dire :

“Le Sous-Comité a noté une proposition de l'Arabie saoudite appuyée par la République islamique d'Iran” ?

Puisqu'il y a également eu d'autres délégations qui ont appuyé cette proposition, on pourrait dire :

“Quelques délégations ont proposé un nouveau point à l'ordre du jour sur la réglementation de la diffusion des images des satellites d'observation de la Terre sur le web.” Donc, “Quelques délégations ont proposé d'inscrire un nouveau point à l'ordre du jour, etc.”

Le représentant de l'Inde a la parole.

M. V. GOPALAKRISHNAN (Inde) [*interprétation de l'anglais*] : Oui, je suis d'accord. Voilà c'est ce que je voulais dire d'ailleurs.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Est-ce que je puis constater que le représentant de l'Arabie saoudite et le représentant de la République islamique d'Iran sont également d'accord avec ce libellé ? Oui. Par conséquent, nous aurons maintenant le libellé suivant :

“Quelques délégations ont proposé d'inscrire un nouveau point à l'ordre du jour sur la réglementation de la diffusion des images des satellites d'observation de la Terre sur le web. Ces délégations considéraient que la diffusion irresponsable d'images spatiales, notamment à travers le web, portait gravement atteinte à la vie privée des personnes dans le monde entier, ainsi qu'à la souveraineté et à la sécurité nationale des États.”

Est-ce que ce libellé vous convient, Mesdames et Messieurs ? Je ne vois pas d'objections. *Il en est donc ainsi décidé.*

Paragraphe 42

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Paragraphe 42. Une fois de plus, il s'agit de l'opinion exprimée par quelques délégations. Pas d'objections. Par conséquent, *le paragraphe 42 est adopté.*

Paragraphe 43

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Passons au paragraphe 43. Le Japon a la parole.

M. K. NARISAWA (Japon) [*interprétation de l'anglais*] : Merci, Monsieur le Président. C'est une observation d'ordre mineur. Je pense que le b), l'étude qui doit être réalisée par le groupe de travail 4 a), mais il ne faudrait pas parler en anglais de "working group", mais de "working party", "party" et pas "group", en anglais au b) ?

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Je remercie le représentant du Japon de cette suggestion, de nous avoir rappelé le titre exact de ce groupe de travail 4 a) de l'UIT. Le secrétariat m'a affirmé qu'il va vérifier la terminologie officielle de l'UIT et donc adapter cette phrase en conséquence. Est-ce que cela vous satisfait, délégation japonaise ? Oui. Merci de cette coopération.

Est-ce que les délégations peuvent adopter ce paragraphe 43 ? Oui. *Le paragraphe 43 est adopté.*

Paragraphe 44

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Passons au paragraphe 44. J'ignore quelle délégation est à l'origine de ce libellé, mais il s'agit tout simplement de l'opinion exprimée par une délégation. Des observations ? Je n'en vois pas. *Le paragraphe 44 est adopté.*

Paragraphe 45, alinéas a), b), c), d), e), f)

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Paragraphe 45. Le chapeau ne pose pas problème. Alinéa a), là il s'agit d'une proposition qui a été faite par la Grèce. Mais je ne vois pas le représentant de la Grèce, mais c'est ce qu'il a proposé donc nous gardons ce a).

Alinéa b)

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Alinéa b), il s'agit d'une proposition conjointe de la République tchèque, mais à l'origine, il s'agissait d'une proposition de la République tchèque, proposition à laquelle s'est jointe, en tant que coauteur, la Grèce. Le délégué grec m'a signalé qu'il souhaite que cette proposition soit maintenue.

Alinéa c)

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Passons à l'alinéa c). Là il s'agit d'une proposition qui a été faite par le Chili. Est-ce que le représentant du Chili est dans la salle ? Et la Colombie ? Ce sont ces deux délégations qui devraient maintenant nous signaler si elles souhaitent garder cette proposition ou non. Il s'agit

du 45 c). Avez-vous des informations à nous donner quant à la position de ces deux délégations concernant ce projet d'un nouveau point à insérer à l'ordre du jour ? La Colombie.

M. J. OJEDA BUENO (Colombie) [*interprétation de l'anglais*] : La proposition reste en l'état, à moins que certains collègues ne souhaitent l'étoffer. Il s'agit d'une proposition qui rejoint celle qui a été faite par la Grèce et la République tchèque. Cette proposition va dans le même sens. Si vous voulez changer quelque chose, on peut changer l'endroit mais pour nous cela est tout à fait acceptable.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Le point b) a été proposé par la République tchèque et la Grèce et ces deux délégations souhaitent garder ce point sur la liste de questions éventuellement à prendre en considération à l'avenir. Je ne pense pas que cela nécessite un débat.

Mais nous avons le c) Questions relatives aux principes sur la télédétection, et cela a été proposé par le Chili et la Colombie. J'aimerais savoir de la délégation chilienne et de la délégation colombienne, si elles souhaitent garder ce point comme un point à envisager à l'avenir au cours d'une session.

M. J. OJEDA BUENO (Colombie) [*interprétation de l'anglais*] : Oui, Monsieur le Président, je vous remercie beaucoup. Nos deux pays ont fait cette proposition parce que c'est un point tout à fait légitime pour un débat.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Vous maintenez cette proposition ?

M. J. A. IGLESIAS MORI (Chili) [*interprétation de l'anglais*] : Oui, c'est là l'idée à la base, nous souhaitons garder ce point.

Alinéa d)

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Alinéa d). Une fois de plus, il s'agit d'une proposition de la Grèce, mais je n'ai pas pu m'entretenir avec le collègue avant son départ, mais je pense quand même que s'il était dans la salle, je crois qu'il insisterait pour que nous gardions ce point à figurer sur la liste de questions à retenir pour l'ordre du jour du Sous-Comité.

Est-ce qu'il y a d'autres avis à ce sujet ?

Alinéa e)

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Passons au e). Proposition faite par la Chine, la Grèce, la Fédération de Russie et l'Ukraine. Je pense que d'autres délégations ont également appuyé cette proposition. Mais les États

que je viens de mentionner ce sont les États coauteurs de cette proposition. Je me tourne vers les représentants de la Chine, de la Grèce, de la Fédération de Russie et de l'Ukraine pour savoir si leur avis a changé. Est-ce que vous souhaitez garder ce point sur la liste ? La Chine.

M. Yu XU (Chine) [*interprétation de l'anglais*] : Quant à la Chine, nous espérons garder ce point pour un débat éventuel à l'avenir. Merci.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : La Fédération de Russie, elle est dans la salle ?

Mme O. V. MOZOLINA (Fédération de Russie) [*interprétation du russe*] : Je vous remercie, Monsieur le Président. Nous aussi, nous estimons que ce point doit être gardé sur cette liste. C'est une question qui est tout à fait importante. Nous espérons qu'à l'avenir on pourra rallier le consensus pour inscrire ce point à l'ordre du jour. Merci.

Le PRÉSIDENT [*interprétation du russe*] : Je vous remercie, Mme la représentante de la Fédération de Russie.

[*interprétation de l'anglais*] : L'Ukraine, est-ce que le représentant de l'Ukraine est dans la salle ? Non, la délégation de l'Ukraine brille par son absence, mais je pense que sa position sera similaire à celle de la Chine et de la Fédération de Russie. Ce point sera donc maintenu.

Alinéa f)

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Alinéa f), maintenant. Il s'agit d'une proposition du Chili. C'est la proposition qui avait été faite par l'Ambassadeur Gonzalez à différentes reprises. Il est absent mais peut-être êtes-vous au courant et pouvez-vous nous informer ?

M. J. A. IGLESIAS MORI (Chili) [*interprétation de l'anglais*] : Merci, Monsieur le Président. Oui, sachez que la délégation du Chili souhaite garder ce point. L'Ambassadeur Gonzalez avait beaucoup insisté là-dessus.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Merci. Ce point figurera donc sur la liste de questions à débattre éventuellement à l'avenir.

Enfin, dernier point, l'alinéa g), "Réglementation de la diffusion des images des satellites d'observation de la Terre sur le web". Il s'agit d'une proposition qui a été faite par l'Arabie saoudite. Est-ce que la délégation de l'Arabie saoudite insiste pour que ce point soit inclus et figure sur la liste de questions à débattre éventuellement à l'avenir ? Oui. Je vous remercie beaucoup. Merci d'avoir répondu à ma question.

Nous pouvons passer maintenant à l'adoption du paragraphe 45 dans son intégralité. Y a-t-il encore des observations à faire, des objections suite à ce qui a été inclus ici ? Je n'en vois pas. Très bien. *Le paragraphe 45 est adopté.*

Paragraphe 46

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Il nous reste le paragraphe 46 qui stipule que le texte complet des déclarations faites lors du débat sur le point 12 de l'ordre du jour figure dans les transcriptions *in extenso* non revues par les services d'édition. Nous demanderons à nouveau au secrétariat de compléter ce qui se trouve entre crochets. *Adopté.*

Mesdames et Messieurs, y a-t-il d'autres commentaires, d'autres suggestions concernant une quelconque partie de ce document L.276 additif 3 ? Je n'en vois pas. Puis-je considérer que le texte complet du L.276 additif 3 a été adopté par les délégations, que nous avons atteint un consensus à cet égard ? Je vous remercie infiniment pour votre coopération. Le texte intégral de l'additif 3 a été adopté.

Mesdames et Messieurs les délégués, nous avons adopté la dernière partie du rapport et ainsi nous avons adopté toutes les parties du rapport du Sous-Comité juridique du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique. Puis-je considérer que le Sous-Comité adopte le rapport dans son intégralité tel qu'amendé. Je ne vois aucune objection. Par conséquent, je peux dire que le rapport de la quarante-huitième session du Sous-Comité juridique tel qu'amendé, est adopté. *Il en est ainsi décidé.*

Mesdames et Messieurs les délégués, je lève maintenant la 802^e séance et la quarante-huitième session du Sous-Comité juridique du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique.

Avant de donner la parole au représentant de l'Autriche qui était la première délégation à demander la parole, je voudrais exprimer mes regrets qu'il n'ait rien dit concernant notre réunion de demain. Êtes-vous satisfait de ce résultat ? Je vous remercie infiniment. Vous avez la parole, M. le représentant de l'Autriche.

M. T. LOIDL (Autriche) [*interprétation de l'anglais*] : Merci beaucoup, Monsieur le Président. Cela ne sera pas consigné au rapport, mais Monsieur le Président, au début de la quarante-huitième session, l'Autriche a exprimé sa satisfaction de vous voir à la présidence de cette session du Sous-Comité juridique.

Cette session est parvenue à sa fin et malheureusement votre Présidence également arrive

à son terme. Ma délégation, M. Kopal, aimerait vous remercier pour la conduite avisée de nos travaux, de cette session, des précédentes sessions. Nous avons obtenu de très bons résultats ces deux dernières semaines. Nous avons tiré profit de votre compétence, de votre expérience en matière de droit spatial, et j'aimerais également mentionner votre expérience dans des domaines juridiques relatifs au droit spatial. Nous vous souhaitons tout le meilleur possible et nous vous souhaitons de pouvoir intervenir de façon tout aussi fructueuse lors des prochaines sessions du Sous-Comité. Nous vous remercions, M. Kopal.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Merci beaucoup, M. le représentant de l'Autriche, pour ces propos qui viennent du cœur et qui me sont destinés. Je voudrais dire que j'estime que ces aimables propos doivent être adressés à tout le Bureau, à toutes les personnes qui se trouvent derrière moi, car il s'agissait en effet d'une aide efficace dont j'ai pu bénéficier et dont j'ai pu jouir lors des discussions du Sous-Comité juridique. Donc, je suis très heureux de pouvoir également remercier mes amis, mes collègues qui se trouvent ici à côté de moi et derrière moi.

Je donne maintenant la parole au représentant de l'Iran.

M. N. SHIRAZI (République islamique d'Iran) [*interprétation de l'anglais*] : Merci, Monsieur le Président. Puisque l'Iran va présider le Sous-Comité juridique lors de sa prochaine réunion, lors de la période 2010-2011, je me sens obligé de saisir cette occasion d'exprimer notre profonde gratitude et notre profonde appréciation à vous, M. Kopal. Nous vous remercions d'avoir pu bénéficier de votre expérience. Il s'agissait d'un grand plaisir pour ma délégation de participer aux réunions sous votre conduite avisée et compétente. Nous nous réjouissons de pouvoir bénéficier à nouveau de vos contributions de valeur et de qualité lors des prochaines réunions du Comité.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Merci beaucoup, M. le représentant de la République islamique d'Iran. Merci de ces aimables propos. Puisque mon successeur sera le représentant de votre pays, de la République islamique d'Iran, j'espère que j'aurai encore l'occasion de le présenter au début de la prochaine réunion du Sous-Comité juridique. Je vous remercie.

Je vois que le représentant de la Chine demande la parole.

M. Yu XU (Chine) [*interprétation du chinois*] : Merci, Monsieur le Président. La délégation chinoise vous félicite et se félicite du résultat fructueux de la session du Sous-Comité

juridique sous votre conduite avisée. La délégation chinoise apprécie grandement le professionnalisme, l'engagement et l'attitude dont vous avez fait preuve. Le travail d'excellente facture que vous avez effectué montre que vous êtes encore jeune et plein de vigueur. La délégation chinoise voudrait saisir cette occasion pour exprimer ses félicitations aux présidents des groupes de travail, M. Vassilis Cassapoglou, le Pr Monserrat Filho et Mme Marboe. Nous voudrions les remercier pour les résultats obtenus.

La délégation chinoise voudrait également exprimer son appréciation à la Directrice du Bureau des affaires spatiales, Mme Othman, et les féliciter du travail effectué dans les préparatifs de cette réunion. Il s'agit de la première fois que je participe à cette réunion. Je suis très impressionné par l'atmosphère harmonieuse de ces sessions qui règne ici. On a l'impression d'être dans une grande famille. Quelquefois, je pense que cette atmosphère a été propice aux progrès que nous avons réalisés. Cela reflète également une certaine philosophie, un certain concept qu'a toujours prônés la délégation de la Chine. La délégation chinoise espère que cet esprit de coopération se poursuivra, sera favorisé à l'avenir.

Nous nous réjouissons de poursuivre notre coopération dans un avenir proche avec le Sous-Comité. Merci beaucoup.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Je remercie le représentant de la Chine. J'apprécie grandement les propos que vous avez adressés au Bureau, à la Directrice du Bureau des affaires spatiales, au secrétaire, à la sous-secrétaire, aux autres membres du Bureau et également à moi-même. C'est avec grand plaisir que j'ai entendu votre contribution. Vous avez dit vous-même que vous étiez présent pour la première fois à cette session. Votre participation a été très active. Nous avons pu le constater.

Mesdames et Messieurs, je voudrais également exprimer mes remerciements les plus chaleureux aux présidents des groupes de travail qui ne sont plus présents dans la salle. Avant leur départ, je les ai remerciés. Il s'agit du distingué représentant de la Grèce, du distingué représentant du Brésil, le Pr Monserrat Filho, et la représentante de l'Autriche, Mme Irmgard Marboe. Sans leur aide, il aurait été impossible de mener à bien les tâches qu'on attendait de la Présidence.

Je voudrais également remercier toutes les délégations pour leur coopération exceptionnelle lors de toutes ces sessions du Sous-Comité. Cela a contribué de façon tout à fait efficace à parvenir à des résultats positifs qui apparaîtront dans notre rapport.

Je voudrais remercier également les interprètes, les ingénieurs, [*les interprètes remercient le Président*], car sans eux, sans leur aide, nous n'aurions pas pu parvenir non plus à des

résultats aussi positifs. Merci à nouveau au nom de tous les membres du Sous-Comité juridique et du secrétariat. Merci et au revoir.

La séance est levée à 17 h 13.